



Tables Communes
Restauration Publique
Ecoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes

68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Compte-rendu succinct des délibérations
Comité Syndical - Séance du 16 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juin, le Comité Syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 10 juin 2026, a tenu une réunion à distance, en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur BOUYSSOU Philippe, Président en exercice.

Le nombre de membres en exercice est de :	33
Le nombre de délégués titulaires présents <i>ou représentés</i> est de :	19 (pour les délibérations 2026-68 à 2026-71)
	18 (pour les délibérations 2026-72 à 2026-76)
Le nombre de délégués suppléants présents est de :	5
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents <i>ou représentés</i> est de :	24 (pour les délibérations 2026-68 à 2026-71)
	23 (pour les délibérations 2026-72 à 2026-76)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Délégué(e)s présent(e)s à la séance :

ATTIA Dominique, AWAD Mohamed, BATHOSSE Hélène, BAUDUIN Jessica, BOUYSSOU Philippe (excepté la délibération 2026-72), BRUSCOLINI Philippe, CHAHBOUNE Nadia, CHARIFI ALAOUI Audrey, DE CARVALHO Virginie, JALIBERT Sylvie, MADADI Idir, MAZIERE Louis, NESSAIBIA Nahela, NUNG Michel, RIBES Emmanuelle, RUCHAUD Guillaume, SODHI-KAUR Anmol (pour les délibérations 2026-68 à 2026-72), VIVIER Maryline, délégué(e)s titulaires – KAYMAK Goran, MIKLAS Lucie, DI GALLO Luc, DRIS Nora, ZIDELKHILE Sahra, délégués suppléants-

Délégué(e)s représenté(e)s à la séance :

Madame Virginie BONDEAUX BORREGO donne pouvoir à Madame Audrey CHARIFI-ALAOUI.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s excusé(e)s :

BERNICCHIA Aurélien, CHAUMILLON Tessa, COLSON Francine, DE ARAUJO FERNANDES Patricia, GALERA Richard, JEANNE Yasmine, KA Haby, LAHOUDIE Marc, NICOLLET Lennie, PINEAU Aline, POINTEAU Sandra, SADOU Farid, SHODU Nana.

Secrétaire de séance : NUNG Michel.

Le Président de l'assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance :

- **Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Michel NUNG est désigné à l'unanimité.**

Le procès verbal de la séance du Comité exceptionnel du 5 juin 2026 est soumis au vote :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 à l'unanimité.**

Le rendu-compte des décisions du Président n'appelle pas de remarques :

- **Rendu compte des décisions du Président prises par délégation du Comité syndical en application de la délibération n°2026-44 adoptée en référence aux articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT.**

LE COMITE SYNDICAL,

1°/ délibération n°2026-68 : Rapport d'activité – année 2025.

APPROUVE le Rapport d'Activité de l'année 2025.

(unanimité, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

2°/ délibération n°2026-69 : Cession d'une ligne de conditionnement devenue sans emploi à la société MECAPACK.

DECIDE la réforme et la cession de la ligne de conditionnement polypropylène O2 2000 n° O08315 à la société Mecapack pour un montant de 10.000€.

(unanimité, par 24 voix pour, 0 voix contre et une abstention)

3°/ délibération n°2026-70 : Indemnité de responsabilité pour le régisseur d'avances

ACCEPTE d'instituer l'indemnité de responsabilité pour le régisseur d'avances, aux montants établis conformément au barème de référence.

(unanimité, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

4°/ délibération n°2026-71 : Constat de concordance du compte de gestion du comptable pour l'exercice 2025.

CONSTATE la concordance d'écritures entre le compte de gestion 2025 du comptable public et le Compte Administratif 2025 de l'ordonnateur.

(unanimité, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

5°/ délibération n°2026-72 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025.

Après avoir désigné M. Idir MADADI pour assurer la présidence de la séance concernant le point sur le CA 2025, **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2025, tel que présenté et arrête les comptes selon les chiffres en annexe.

(unanimité, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Le président s'étant retiré au moment du vote.

6°/ délibération n°2026-73 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

DECIDE d'inscrire en recettes d'investissement, compte R1068, 4 309 608,82 € de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025 et **DECIDE** d'inscrire en recettes de fonctionnement, compte R 002, le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2025, soit 4 211 776,46 €.

(unanimité, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

7°/ délibération n°2026-74 : Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 valant Décision Modificative n°2.

ADOpte le budget supplémentaire tel que proposé par Monsieur le Président pour l'exercice 2026

(unanimité, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

8°/ délibération n°2026-75 : Adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à la compétence optionnelle de « restauration administrative ».

ACCEPTE le transfert de compétence optionnelle de restauration collective (selfs) par la ville d'Ivry-sur-Seine

(unanimité, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

9°/ délibération n°2026-76 : Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical de Tables Communes.

DECIDE d'adopter le règlement intérieur du Comité Syndical annexé à la délibération.

(unanimité, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président, a levé la séance à 20 h 30.

A Bobigny, le 16 juin 2026.

Le-Président,
Philippe BOUYSSOU



Publication le : 22/06/2026